



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1148-2021/ARR/SG

du : 07-05-2021

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	
p.i	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
SG	1

ARRÊTÉ

portant abrogation de l'arrêté n° 2131-2020/ARR/SG du 29 juillet 2020 fixant la liste des démarches administratives accessibles à partir du téléservice « province-sud.nc »

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 103-2020/APS du 17 décembre 2020 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération modifiée n° 36-2013/APS du 29 août 2013 relative à la création d'un téléservice dénommé « province-sud.nc » ;

Vu le rapport n° 41609-2021/1-ACTS/SG du 29 avril 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2131-2020/ARR/SG du 29 juillet 2020, fixant la liste des démarches administratives accessibles à partir du téléservice « province-sud.nc », est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

NB : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de cet acte, pour contester cette décision devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».